

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE <b>COMMUNE DE BOURGHELLES</b>	<b>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025</b>
--	---

<b>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025</b>
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 19 Présents ou représentés : 17 Pouvoir : 03 Absent : 02
Date de la convocation
14/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

**Présents :**

Franck SARRE, Céline BORDIER, Isabelle DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Alain DUTHOIT, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Damien LEZAIRE, Stéphanie SERGENT, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS, Hervé ZEIGHEM

**Procurations :**

Jean-Luc DELPORTE donne pouvoir à Sophie FENOT  
Emilie DUHAMEL donne pouvoir à Valérie DUBOIS  
Marion CUVELIER donne pouvoir à Christelle DESCAMPS

**Absents :** Laurent DESQUIENS, Lionel TRÉHAUT

**Secrétaire de séance :** Doriane WYTS

**1. Approbation du précédent compte-rendu**

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu du 26 février 2025.

**2. Convention de groupement de commandes « vérifications réglementaires des ERP »**

Monsieur le Maire annonce que la CCPC (Communauté de Communes Pévèle-Carembault) met en place un groupement de commandes pour les vérifications réglementaires des ERP (Établissements Recevant du Public). Ces établissements concernent des lieux comme les écoles, les salles et la mairie. L'objectif de ce groupement est de mutualiser les procédures afin de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence que chaque entité effectue individuellement. Cela permettra d'obtenir de meilleures conditions tarifaires et une qualité de service optimale.

Il est également précisé que la CCPC agira en tant que coordonnateur de ce groupement de commandes, et que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le conseil municipal, de manière unanime, décide de rejoindre le groupement de commandes pour les vérifications réglementaires des ERP et autorise M. le Maire à signer la convention nécessaire à cette initiative.

### **3. Convention de groupement de commandes « vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs »**

Le processus est identique à celui du point 2, à la différence que la convention porte sur la vérification réglementaire et la maintenance des extincteurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rejoindre le groupement de commandes intitulé « vérification réglementaire et maintenance des extincteurs » et autorise M. le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commandes.

### **4. Convention de groupement de commandes « Assurances des risques statutaires des agents CNRACL-IRCANTEC »**

Monsieur le Maire informe que notre contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités) arrive à son terme. La CCPC propose de renouveler ce contrat d'assurance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre notre adhésion au groupement d'assurances pour les risques statutaires des agents CNRACL-IRCANTEC et autorise M. le Maire à signer la convention nécessaire à cette démarche.

### **5. Déclaration préalable pour installer une clôture**

Monsieur le Maire revient sur un point mentionné lors du précédent conseil municipal, suite aux précisions apportées par la CCPC.

Il lui a été indiqué que les communes peuvent toujours conserver l'instruction des déclarations préalables à faible enjeu, comme celles concernant les clôtures. L'objectif est simplement de rendre officiel et obligatoire dans toutes les communes le dépôt d'une déclaration préalable pour installer une clôture. Le service ADS instruit les dossiers dans le cadre réglementaire de chaque PLU.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur de la soumission des clôtures à déclaration préalable.

### **6. Demandes de subventions**

Monsieur DUTHOIT présente le plan de financement pour la demande de subvention relative au projet city, dont le devis s'élève à 383 109.36 euros, en fonction du projet retenu. Il ajoute que les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2025.

Il prévoit de demander 127 703 euros de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord ainsi que 95 000 euros du fonds de concours à la communauté de communes. Il est précisé que le montant total des subventions ne doit pas excéder 80 % du coût total HT, et que la contribution d'autofinancement de la commune doit être au moins égale à celle du fonds de concours.

Madame DUBOIS soulève une question sur l'absence de demande auprès de la région. Monsieur DUTHOIT répond qu'il a réservé cette option pour le projet de pumtrack.

Madame BORDIER intervient concernant le projet de pumtrack qui serait déplacé près du parking Jaurès et dont le circuit devrait être réduit faute de place, ce qui ne correspondrait plus à ce qui avait été initialement envisagé. Elle fait remarquer que le pumtrack proposé aujourd'hui est destiné aux débutants, alors qu'elle souhaitait un modèle adapté aux niveaux intermédiaire et confirmé, avec un linéaire plus important que celui qui est actuellement présenté.

Monsieur le Maire indique que pour le pumtrack il est donc nécessaire de retravailler le projet et qu'il ne sera pas possible de lancer une demande de subvention avant le 31 mars.

Ensuite, Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour soumettre une demande de subvention « amendes de police » auprès du Conseil Départemental du Nord, pour le projet de chemin piétonnier le long de la RD955 dans le virage très dangereux entre la sortie vers Bachy et l'aire de repos.

Le conseil municipal donne son accord pour la demande de subvention liée au projet d'aménagement du plateau multisport, avec 15 voix en faveur et 2 abstentions (Sophie Fenot et Jean-Luc Delporte).

Par ailleurs, la demande de subvention « amendes de police » pour la création du chemin piétonnier a été adoptée à l'unanimité.

Concernant le projet pumtrack, celui-ci ne sera pas lancé cette année, mais les études continueront afin d'identifier un emplacement plus adapté.

## **7. Modification délibération du ¼ d'investissement**

Monsieur le Maire explique que les dispositions liées à cette délibération ont changé.

Le montant qui doit être mentionné dans la délibération est de 209 216,58 €, réparti entre les chapitres 20, 21 et 23, qui concernent respectivement les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les opérations d'investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour approuver cette délibération.

## **8. Réseau bas débit Axione : implantation antenne**

Dans le cadre du projet de déploiement des passerelles LoRa à travers l'ensemble du Nord Pas-de-Calais, c'est le Réseau bas débit Axione qui a été mandaté par le syndicat mixte la Fibre 59/62 ainsi que par Cap fibre.

L'objectif principal de ce déploiement est de permettre à l'ensemble des collectivités de la région d'accéder à un service LoRa très bas débit, favorisant ainsi le développement numérique local.

Axione doit déployer un total de 369 points de télérelève afin de couvrir l'ensemble du territoire 59/62.

Les services fournis par ce réseau permettront aux collectivités d'accéder à une plateforme unique pour la gestion des bâtiments, l'éclairage public, la gestion des déchets, la qualité de vie, la gestion intelligente du cycle de l'eau, la prévention des risques, ainsi que la gestion des points d'apports volontaires grâce à l'installation de capteurs.

Ce projet bénéficie du soutien de la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault.

Monsieur le Maire annonce que la commune a été sollicitée pour l'installation d'une antenne sur le toit de la mairie car Bourghelles a été identifiée comme un site cible optimal d'implantation de l'antenne.

Le déploiement de ce réseau est entièrement pris en charge par le syndicat la Fibre Numérique 59/62, et aucun frais ne sera demandé à la commune. De plus, une redevance annuelle de 50 euros sera versée à la commune pour couvrir la consommation électrique des équipements.

Monsieur le Maire précise que, lors de cette séance, le conseil municipal ne se prononcera pas sur l'utilisation du service, mais uniquement sur l'installation de l'antenne.

L'antenne Axione à installer est de type fouet et devra être positionnée à une hauteur de 6 mètres. Une étude a été effectuée pour comparer les ondes émises par cette antenne avec celles des réseaux mobiles traditionnels.

Les antennes de réseaux mobiles émettent des ondes radio à des fréquences plus élevées. En revanche, l'antenne Axione utilise des fréquences plus basses, qui sont généralement moins puissantes et, par conséquent, moins susceptibles de dépasser les seuils d'expositions recommandés.

Les résultats de l'étude ont montré que l'antenne Axione se situe en dessous des seuils recommandés pour les ondes. Cette caractéristique contribue à garantir que l'installation de l'antenne est sans danger pour la population.

Le conseil municipal a voté pour l'implantation de cette antenne, avec 14 voix pour et 3 abstentions (Jean-Luc Delporte, Céline Bordier, Stéphanie Sergent)

### **9. Annulation location de salle Brassens**

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu un courrier d'un locataire concernant une demande d'annulation de réservation pour la salle Brassens le week-end du 28 mars 2025 en raison de problèmes de santé de la personne concernée.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le remboursement de la totalité de la salle Brassens, d'un montant de 150 €.

La secrétaire de séance

Doriane WYTS

Le Maire

Franck SARRE